



Fraction de Commune
L'Orient

Le Conseil Exécutif du Village de L'Orient

À

**L'Assemblée Générale du 28 juin 2022
des Citoyens de la Fraction de Commune du Village de L'Orient.**

Préavis N° 2/2022

Objet : Rénovation du toit de la grande salle villageoise, Rue Centrale 14



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Exécutif du Village de L'Orient dépose le Préavis suivant, concernant la rénovation du toit de la grande salle villageoise de l'Orient.

Introduction

La réfection précédente du toit de la grande salle villageoise date de plus de vingt ans. Il devient nécessaire de le rénover afin d'éviter des infiltrations d'eau à l'intérieure de la salle. Si les travaux ne se font pas rapidement, il sera alors obligatoire de prévoir des réparations provisoires du toit.

Travaux prévus

Plusieurs offres ont été demandées pour la réfection du toit de la grande salle, comprenant les travaux suivants :

- Montage d'un échafaudage le long des deux bords de toit côté route, d'un escalier et d'un élévateur sur rail

- Dépose des graviers et évacuation ;
- Démontage complet des différentes couches (étanchéité et isolation) jusqu'à la dalle en béton ;
- Nettoyage de toute la surface du toit ;
- Pose de différentes couches bitumineuses et de l'isolation thermique ;
- Etablissement d'un CECB+ en vue d'avoir les subventions.

Le devis estimatif est le suivant :

Travaux préparatoires et de démontage	19'726.00
Fourniture et pose	62'227.90
CECB+, demande de subventions et demandes d'autorisations	3'300.00
Paratonnerre	2'350.00
TVA	6'745.50
Total en Frs	94'349.40

Remarques :

- Les subventions ne sont pas déduites ;
- Toutes les démarches pour obtenir les autorisations de la commune et de l'ECA et obtenir les subventions seront faites par l'entreprise STUCKI Ferblanterie-couverture Sàrl ;
- Le prix des matériaux est du jour, cependant le marché mondial des matières est instable ce qui peut provoquer des plus-values et de retards de livraisons ;
- Le délai de réalisation est de trois semaine pour autant que le temps soit sec et de plus de 5°C ;
- L'entreprise STUCKI Ferblanterie-couverture Sàrl s'engage à ne pas augmenter le prix de la main d'œuvre entre le moment du devis et les travaux.

Conclusions

En conséquence, nous demandons au Conseil Général de délibérer et de se prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LA FRACTION DE COMMUNE DE L'ORIENT

Vu le préavis no 2/2022,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

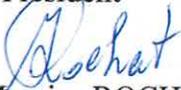
Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour,

1. autorise le Conseil Exécutif à effectuer les travaux de réfection du toit de la grande salle villageoise située Rue Centrale 14 ;
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 94'349.40 ;
3. autorise le Conseil Exécutif à prélever la somme de CHF 3'914.55 sur le compte épargne BCV E0021.69.43 « Réserve grande salle » et solder le compte, ainsi que de prélever le solde de CHF 90'434.85 sur le compte courant BCV T0752.02.80.

Responsable du préavis : Anne Witzig, Conseillère responsable de la grande salle villageoise

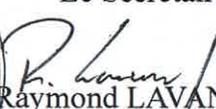
AU NOM DU CONSEIL EXECUTIF

Le Président


Pierre-Maurice ROCHAT



Le Secrétaire


Raymond LAVANCHY